

– CADRE LEGAL ET MISSIONS

La Banque Centrale de Tunisie, créée par la loi n°58-90 du 19 septembre 1958 telle qu'amendée par les lois subséquentes, est un établissement public national doté de la personnalité civile et de l'autonomie financière. Elle est réputée commerçante dans ses relations avec les tiers et est régie par les dispositions de la législation commerciale dans la mesure où il n'y est pas dérogé par les lois et les statuts qui lui sont propres. Elle n'est pas soumise aux lois et règlements concernant la comptabilité publique de l'Etat.

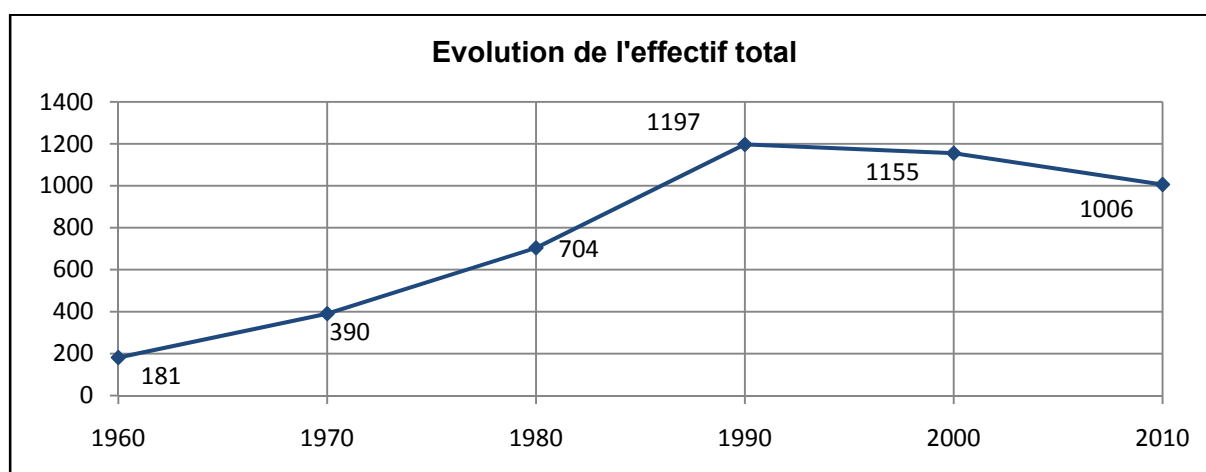
La Banque Centrale a pour mission générale de préserver la stabilité des prix. A cet effet, elle est chargée notamment :

- de veiller sur la politique monétaire ;
- de contrôler la circulation monétaire et de veiller au bon fonctionnement des systèmes de paiement ;
- de superviser les établissements de crédit ;
- de préserver la stabilité et la sécurité du système financier.

Dans ce cadre, la Banque Centrale exerce, pour le compte de l'Etat, le privilège d'émettre des billets de banque et des pièces de monnaies métalliques qui, seuls, ont cours légal et pouvoir libératoire, gère les avoirs en or et en monnaies étrangères du pays, assure l'approvisionnement du marché monétaire en liquidités et exerce un contrôle sur les banques et les établissements financiers visant, pour l'essentiel, à assurer la sécurité des dépôts et celle du système bancaire.

– BILAN SOCIAL

L'effectif en exercice à la Banque, au 31 décembre 2010, s'élève à 1.006 agents dont 21% sont affectés dans les comptoirs régionaux de la Banque.

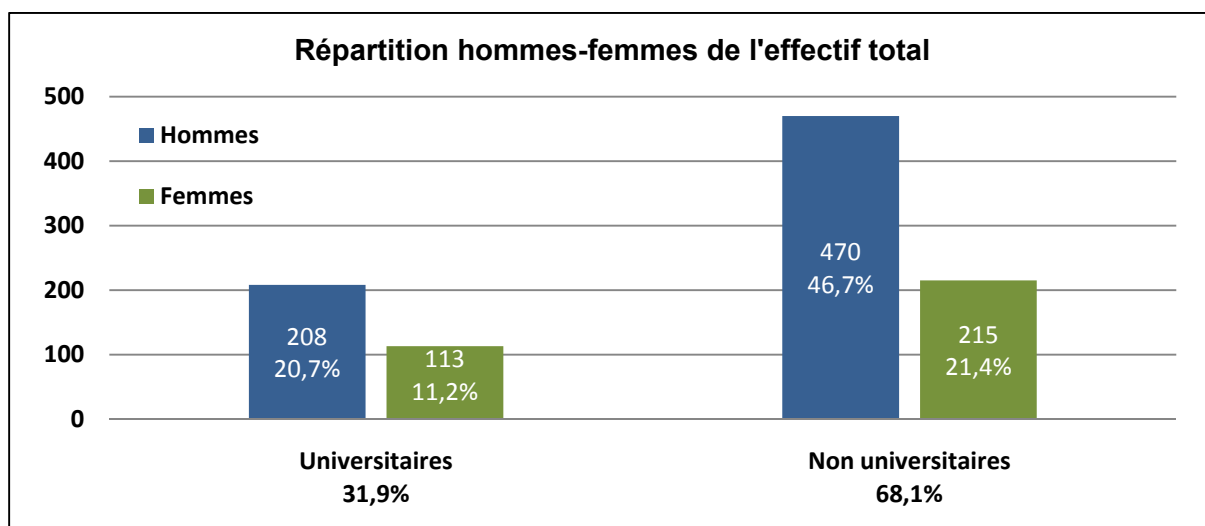
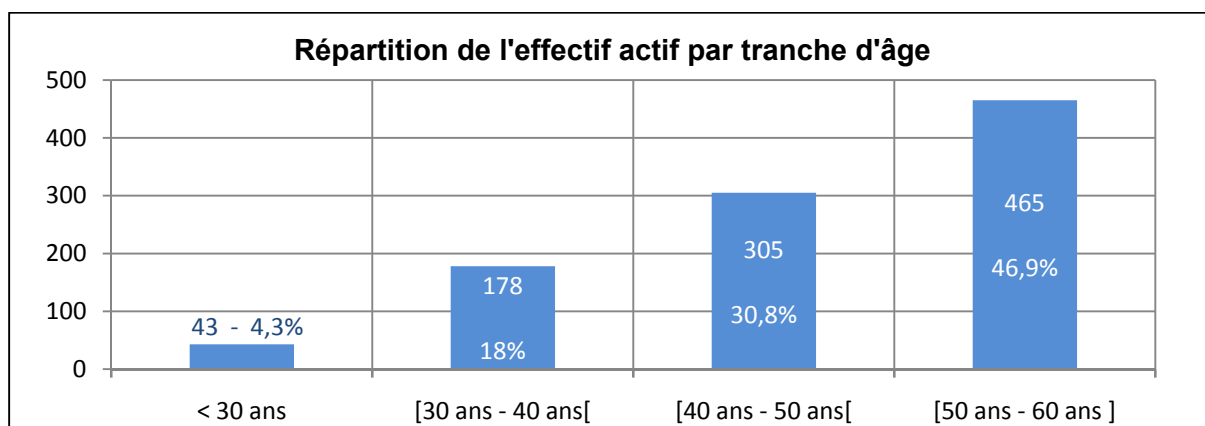


La moyenne d'âge s'établit à fin 2010 à 46,7 ans. Le taux de féminité dans la Banque est de 32% avec une responsabilisation importante des femmes cadres dont 4 assumant des postes de premier responsable de département. Quant au taux des cadres universitaires, il s'élève à 32% de l'effectif.

L'analyse de la structure d'âge du personnel montre que la Banque connaît un sensible vieillissement des effectifs : la tranche des plus de 50 ans forme 47% du personnel. La Banque sera confrontée à des départs à la retraite importants à partir de l'année 2013.

L'anticipation de cette situation a donné lieu à des programmes de recrutement externe visant le renouvellement et le rajeunissement de l'effectif par des profils adaptés et diversifiés.

Les jeunes recrues représentent la moitié des partants à la retraite dans les cinq années à venir.



Le développement des compétences s'est notamment matérialisé par le développement de la formation à travers des actions variées dont :

- la formation diplômante dispensée au profit de ses agents par des organismes spécialisés. Celle-ci a concerné vingt quatre cadres,

- la formation spécialisée qui a concerné cent soixante sept cadres et agents dont soixante deux ont bénéficié d'une action de formation en intra-banques, soixante cinq auprès d'organismes de formation tunisiens et quarante à l'étranger auprès, notamment, de l'Institut du Fonds Monétaire International, l'Institut Bancaire et Financier International relevant de la Banque de France, le Fonds Monétaire Arabe et la Banque Centrale Européenne,

- l'enseignement des langues, particulièrement le cours d'anglais qui a été suivi par quarante cadres.

Dans le cadre de son ouverture sur l'Université, la Banque Centrale a reçu en stage d'entreprise 154 étudiants. Elle a également organisé des visites guidées pour des étudiants, ponctuées par des communications sur son rôle et ses missions.

Enfin, en vue de consolider sa coopération avec les banques centrales africaines, la BCT a accueilli en stage dans ses différents services, des cadres de la Banque Centrale de Guinée, de la République Démocratique du Congo et de la BCEAO.

Le personnel titulaire de la Banque bénéficie, dans le cadre de l'action sociale, sur les ressources disponibles du fonds social, dans la limite des quotas réglementaires et en fonction de la capacité d'endettement de chaque agent, de prêts à long terme pour l'acquisition de logement, à moyen terme pour l'achat de voiture et à court terme pour faire face à des dépenses diverses.

Au titre de l'année 2010, la Banque a accordé 954 prêts pour un montant total de 7.867.506 DT. La part des trois catégories de prêts dans ce montant total s'élève respectivement à 23% pour les prêts à long terme, 31% pour les prêts à moyen terme et 46% pour les prêts à court terme.

– SYSTEME DE CONTROLE INTERNE

Par référence à la réglementation en vigueur¹ et au modèle COSO², le système de contrôle interne de la Banque est fondé sur cinq composantes qui sont : l'environnement de contrôle, l'évaluation des risques, les activités de contrôle, le système d'information et de communication et le système de pilotage.

Le système de contrôle interne de la Banque, axé sur le principe de décentralisation et de responsabilisation des entités opérationnelles, se caractérise aussi par une séparation globalement appropriée entre les fonctions d'initiation, d'exécution et de contrôle des opérations.

Ainsi, la décentralisation aux gestionnaires de la saisie comptable et des contrôles de premier niveau, a été équilibrée par l'instauration des contrôles compensatoires à l'instar de la double validation et de la création des unités de contrôle comptable.

Le système de contrôle interne de la BCT a évolué favorablement ces dernières années, suite notamment à :

- l'adoption en 2004 de l'approche d'audit basée sur les risques,
- la soumission des comptes de la BCT, depuis 2006, à l'audit externe par deux commissaires aux comptes;
- la décision d'adopter en 2010 un plan de continuité d'activité PCA (projet en cours).

1) Gestion des risques

Suite à l'adoption en 2004 de l'approche d'audit basé sur les risques avec l'assistance du FMI, une approche «Top-Down» du haut vers le bas, basée sur l'identification des risques les plus critiques, a été choisie pour mettre en place une grille globale des risques opérationnels et stratégiques de la Banque.

Cette action a permis de recenser 73 objets d'audit au niveau de la Banque, d'évaluer le risque pondéré y afférent, classer lesdits objets selon l'importance de leurs risques respectifs et, partant, obtenir un programme pluriannuel des missions d'audit.

Les principaux risques qui y figurent ont été identifiés et évalués et font l'objet de plans d'actions, en vue de leur maîtrise.

¹ Arrêté du Ministre des Finances en date du 31 décembre 1996 portant approbation des normes comptables tunisiennes relatives à l'organisation comptable.

² Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission.